4 novembre 2003 **03.362**

Question Jean-Frédéric de Montmollin

Excès de zèle du service de l'emploi

La presse s'est fait l'écho récemment de l'excès de zèle d'un(e) collaborateur(rice) de l'office de surveillance du service de l'emploi ayant dénoncé à tort une travailleuse française oeuvrant dans l'administration communale de La Chaux-de-Fonds comme stagiaire. C'est le second cas dont nous avons connaissance cette année; le premier ayant eu pour théâtre un home LESPA, soit une institution paraétatique.

S'agit-il d'une politique de l'office de surveillance du service cantonal de l'emploi de viser particulièrement des administrations ou institutions paraétatiques?

Quel est le coût de cette bavure et de ses conséquences jusqu'au tribunal pour le contribuable neuchâtelois?

Que compte faire le Conseil d'Etat pour corriger cet état de fait et obtenir du service de l'emploi qu'il s'occupe plutôt du véritable travail au noir?